

I L'Opéra va rouvrir dans trois ans

Olivier Bianchi, adjoint à la culture, a réussi à finaliser le projet de réhabilitation de l'Opéra municipal. On se souvient des déboires que la municipalité avait eu avec le premier architecte retenu et la large indemnisation qu'il avait fallu lui accorder.

À présent, l'équipe Fabre & Speller a été retenue après un nouvel appel d'offres et sera en charge d'élaborer la rénovation intérieure de l'édifice – une partie du toit s'était écroulée.

Le Conseil municipal du 25 juin a donc acté ce choix, allouant 1,374 million d'euros pour les architectes et débloquent les crédits pour les travaux – 10 millions d'euros.

Olivier Bianchi rencontrera à la rentrée l'équipe d'architectes pour mettre au point les détails de cette opération d'envergure.

Ensuite, les travaux devraient débiter pour durer «trois ans, sauf si nous avons encore de l'imprévu», confie l'adjoint.

I Délibération retirée

Les assistantes maternelles des crèches de la municipalité clermontoise se sont invitées au Conseil municipal du 25 juin. Cette présence avait pour objectif de marquer leur désapprobation au sujet d'une délibération les concernant.

La Ville entend en effet réformer leur statut. Les intéressées n'y trouvent rien à redire, sauf que leurs représentants syndicaux n'ont pas été invités à la table pour une concertation avec l'exécutif municipal – «Assez de l'absence de dialogue social à la Ville de Clermont», scandalaient les assistantes maternelles. Car leur nouveau statut et leur nouveau contrat devaient être votés ce soir-là.

Une assistante maternelle ne touche que 2,63 € par heure et par enfant gardé – au maximum trois.

Leur quota d'heures supplémentaires est en outre limité, ne leur laissant pas la possibilité de gagner plus.

En bref, «nous demandons un contrat de travail en bonne et due forme», expliquait un délégué CFDT.

Mais l'absence constatée de concertation a finalement eu raison de la délibération incriminée : elle a dû être retirée de l'ordre du jour.

7 jours

I Le Département aide les communes

Réunis en session, les conseillers généraux ont adopté les options proposées par l'exécutif départemental concernant le versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA. Au total, 5,926 millions d'euros vont ainsi financer 168 projets d'investissement des communes.

Ces subventions seront destinées à des projets de bâtiments communaux, de voirie communale et de sauvegarde d'édifices culturels, soit un volume global de 20 millions d'euros de travaux. Parmi ces projets, on retiendra la construction d'une école à Charbonnières-les-Varennes – 700 000 € de travaux avec une participation départementale de 210 000 €, la construction d'une cantine à Saint-Ours – 700 000 €, dont 199 000 € financés par le Conseil général. Ce dernier financera par ailleurs le nouveau groupe scolaire de Ludesse à hauteur de 280 000 €.

L'enveloppe allouée aux projets de voirie communale est de 1,477 million d'euros et le Département va allouer 175 222 € pour des projets de rénovation d'édifices culturels – l'église d'Enval bénéficiera d'une aide de 50 928 € pour ses travaux de charpente ou d'électricité.

Par ailleurs, les conseillers ont adopté un nouveau dispositif d'aide aux communes pour leurs projets d'équipements. Baptisé Fic (Fonds d'intervention communal), il va «simplifier le régime traditionnel des aides», relevait Jean-Luc Coupat (Gauche socialiste majoritaire, Saint-Amant-Roche-Savine). Il regroupera les différents dispositifs d'aides qui avaient cours jusqu'à présent et sera doté de 15 millions d'euros par an pour son fonctionnement.